



## Le Mot du Maire

### Le Mot du Maire

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Bien que le mandat du nouveau Conseil Municipal fût assez difficile à mettre en place, nous voici maintenant à travailler pour le bien-être de vous toutes et tous et pour notre village rural.

La première décision (votée avant le 31 décembre 2019) puisque depuis le 1er janvier 2020 l'eau potable et l'assainissement sont devenus une compétence de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié, fut de mettre en place des compteurs de secteurs. Ils nous permettront de détecter les fuites dans tel ou tel secteur, ou tout simplement de suivre l'évolution de la consommation. Ils sont au nombre de cinq, Les Trexons, La Moline, le Village, Les Aboixons et le Neuné.

Ensuite nous demanderons à la communauté d'agglomération de Saint-Dié d'engager des travaux de changement de tuyauteries sur une partie de la Place du Village et de la route du Neuné. Toutes ces canalisations datent de la reconstruction 39/45 et sont poreuses, sujettes à des fuites d'eau.

Avec la nouvelle équipe municipale, je vous souhaite une bonne lecture.

Bernard THOMAS  
Le Maire



## Le Nouveau Conseil Municipal

**Le Maire :** Bernard THOMAS.

**1<sup>er</sup> Adjoint :** Michel MARCHAL

**2<sup>ème</sup> Adjoint :** Eric LEMAIRE

**Conseillère déléguée :**

Marie-Noëlle THOMAS

### Les Commissions :

#### ● Commission des Finances et économie :

**Vice-Président :** Michel MARCHAL

**Membres :** Michel DIDIER, Eric LEMAIRE, Christine GRANDCOLAS

#### ● Commission des Bâtiments communaux, de la voirie, des travaux et de l'urbanisme :

**Vice-Président :** Eric LEMAIRE

**Membres :** Emmanuel CANOVA, Michel MARCHAL, Sébastien GIRARDI, Christophe POIROT

#### ● Commission des Forêts :

**Vice-Président :** Vivian DELORME

**Membres :** Christophe POIROT, Thibaut LAUMON, Corinne MARCHAL, Sébastien GIRARDI  
**Extra-municipal :** François BERTRAND, Lucien VIDHAILLET

#### ● Commission d'Appels d'Offres :

**Vice-Président :** Eric LEMAIRE

**Membres :** Claudine BERTRAND, Michel DIDIER, Michel MARCHAL

#### ● Commission de la communication et information :

**Vice-Président :** Michel MARCHAL

**Membres :** Marie-Noëlle THOMAS, Michel MARCHAL, Michel DIDIER, Estelle MONIN, Claudine BERTRAND

**Extra-municipal :** Hervé LACHAUME

#### ● Commission des Ecoles :

**Vice Présidente :** Marie-Noëlle THOMAS

**Membres :** Estelle MONIN, Brigitte DOERFLINGER, Claudine BERTRAND

#### ● Commission du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

**Membres :** Marie-Noëlle THOMAS, Brigitte DOERFLINGER, Corinne MARCHAL, Claudine BERTRAND, Estelle MONIN, Michel MARCHAL

**Extra-municipal :** Catherine ESSELIN, Annick FEVE, Magali CANOVA, Régine FAVARD, Anne-Marie POIROT, Françoise VIRY

## Dossiers

P-7-3-4

- Budgets 2020
- Info Express - Etat-Civil
- Synthèse contrôle sanitaire de l'eau

## Infos diverses

P-5-6-7-8

- Brûlage et usage du feu
- Vie communale - Agenda
- Associations - Divers

# Note Budgétaire

Dans le contexte sanitaire et économique actuel, les votes des budgets communaux 2020 ont été reportés et votés le 25 juin dernier par le Conseil Municipal.

Comme les années précédentes les budgets 2020 ont été réalisés avec toujours la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau des services rendus aux habitants ; de contenir la dette et de mobiliser des subventions auprès des différentes structures publiques.



Lors des débats budgétaires, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes locales.

- Taxe d'habitation : 23,94 %
- Taxe foncière sur le bâti : 15,58 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 26,52 %.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### ● DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les contributions obligatoires (pompiers), les indemnités des élus et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **1 049 614,77 €** et se décomposent comme suit :

#### DÉPENSES

Charges à caractère général	157 980,00 €
Charges de personnel	216 870,00 €
Autres charges gestion courante	180 027,77 €
Atténuations de produits (FNGIR)	91 657,00 €
Charges Exceptionnelles	1 000,00 €
Dépenses imprévues	30 000,00 €
Transfert investissement	364 420,85 €
Charges financières (intérêts d'emprunts)	6 335,00 €
Opérations d'ordre entre sections	1 324,15 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 049 614,77 €</b>

- Les charges de personnel représentent 24% des dépenses de fonctionnement de la commune,
- Les charges générales 17,80%
- Le transfert à l'investissement 37,16%.

### ● RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (locations bâtiments communaux, redevances d'occupation du domaine public...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **1 261 980,52 €** et se décomposent comme suit :

#### RECETTES

Produits des services	19 187,00 €
Atténuations de charges	23 510,00 €
Impôts et taxes	280 000,00 €
Dotations, participations et subventions	166 671,00 €
Autres produits de gestion courante	38 700,00 €
Excédent reporté	733 912,52 €
<b>Total Recettes</b>	<b>1 261 980,52 €</b>

Au final, l'écart entre le volume des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Une commune qui veut évoluer favorablement a le devoir d'investir. Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est

liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme.

Pour l'année 2020 la section d'investissement s'équilibre à **454 637,20 €**.

### ● DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

La charge de remboursement des emprunts est de 7,12%. Les principaux projets d'investissement de l'année 2020 sont les suivants : la commune procède par étapes à :

- des travaux de voiries
- des travaux imposés par l'Etat (l'accessibilité de la mairie à l'étude) et pour résumer le maintien en bon état du patrimoine communal, l'achat de matériel, l'aménagement de terrain et l'entretien de divers bâtiments communaux.

#### DÉPENSES (y compris Reste à réaliser)

Travaux en cours/Programmes (RAR)	183 120,00 €
Dépenses d'équipement et immobilisations	205 840,00 €
Remboursement d'emprunts	32 410,00 €
Divers frais d'études et caution	10 000,00 €
Dépenses imprévues	10 000,00 €
Déficit 2019	13 267,20 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>454 637,20 €</b>

### ● RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Deux types de recettes d'investissement coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Là aussi il est démontré une gestion saine puisque 85% des recettes proviennent du transfert de la section de fonctionnement.

#### RECETTES (y compris Reste à réaliser)

Affectation des résultats	33 557,20 €
Subventions attendues	12 830,00 €
Subventions d'investissement	7 185,00 €
FCTVA	34 000 €
Virement de la section de fonctionnement	364 420,85 €
Opérations entre sections	2 644,15 €
<b>Total Recettes</b>	<b>454 637,20 €</b>



### ● Transport scolaire des collégiens et lycéens

Comme les années passées la municipalité prend en charge la participation familiale des cartes de transport scolaire pour les enfants habitant Gerbépal et empruntant les bus scolaires pour se rendre aux collèges et lycées des secteurs de Corcieux, Gérardmer et Saint-Dié-des-Vosges **jusqu'à l'année de seconde inclus**.

Pour demander le remboursement de cette participation, **veuillez vous présenter en mairie avec le justificatif de paiement édité à partir du site d'inscription en ligne Fluo, d'une copie du titre de transport de votre enfant et d'un RIB, avant le 1er décembre 2020.**

### ● Dispositif «paiement de proximité»

Direction générale des Finances publiques annonce le démarrage dans le département du dispositif « paiement de proximité » permettant aux administrés de régler en numéraire les factures émises par les collectivités, leur amendes et leurs impôts en phase amiable de moins de 300 € chez les buralistes-partenaires agréés qui ont rejoint le dispositif.

A compter du 28 juillet 2020, vous trouvez à partir de ce lien

(<http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>) la liste des buralistes se trouvant à proximité de votre collectivité éligible au dispositif.

#### - **Fonctionnement du dispositif :**

Sur chaque facture concernée par cette prestation (notamment les factures d'eau) sera apposé un datamatrix (QR code) généralement en bas à gauche de l'avis permettant d'identifier l'utilisateur et sa créance. Ce datamatrix est le garant de la confidentialité des informations échangées.

Pour régler sa facture, l'utilisateur doit se rendre chez un buraliste partenaire agréé et la scanner lui-même. Le buraliste encaisse la somme indiquée par l'utilisateur (montant total ou partiel de la facture), soit en numéraire pour un montant inférieur à 300 €, soit par carte bancaire (sans limitation de montant). Puis, le buraliste remet au redevable un justificatif de paiement, qui pourra être nominatif si l'utilisateur le demande.

Le paiement est automatiquement pris en compte par les services de la DGFIP le lendemain (si l'utilisateur règle sa facture ou son avis avant 15h30) ou le surlendemain du règlement chez le buraliste (règlement après 15h30).

### ● Élagage au droit du domaine public, un devoir

**Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public**

La commune rappelle que l'élagage est un devoir au droit du domaine public.

En effet, les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les panneaux de signalisation (y compris la visibilité en intersection de voirie).

Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

### Naissances

> Le 23 mars 2020 : **Loé VIRY** de Aloïse ESQUIS et Ruddy VIRY domiciliés 9 rue de l'Eglise

> Le 31 mars 2020 : **Zélie MARCHAL** de Alizée SCHÖDEL et Benjamin MARCHAL domiciliés 2 D, route des Saulcys

> Le 9 avril 2020 : **Inès VANNESSON** de Ikram BORAS et Maxime VANNESSON domiciliés 12 les Trexons

### Décès

> Le 15 janvier 2020 : **Marie Frédéric STEBEL**. Freddy est décédé à l'âge de 60 ans. Il était né le 13 août 1959 à Ville en Selve dans la Marne. Il résidait avec Nadine Duboudieu route du Neuné à Gerbépal.

> Le 26 janvier 2020 : **Yann THIERY** nous a quitté. C'est avec tristesse et émotion que les habitants du village ont appris le décès tragique de Yann. Né le 31 juillet 1995, il était le fils de Jean-Claude et Valérie THIERY, il résidait à Saulcy-sur-Meurthe avec sa compagne Justine Lallemand.

> Le 24 mars 2020 :

**André CUNY** né à Gerbépal

> Le 31 mars 2020 :

**Dominique THOMAS** nous a quitté. C'est avec une très grande émotion que les habitants du village ont appris le décès de Dominique Thomas. Né en 1961, il était le quatrième des cinq enfants de Paulette et Pierre Thomas, ancien maire du village. Il résidait avec Marie-Noëlle aux Ziauprés à Gerbépal.

> Le 15 avril 2020 :

**Robert PIERSON** né à Gerbépal

> Le 23 mai 2020 : **Jean GROSSIER**, né le 28 août 1927 à Gérardmer, est décédé à l'EHPAD Léa André à Gérardmer.

> Le 22 juin 2020 : C'est avec une profonde émotion que le village a appris le décès subit de **Claude Jacques**. Né le 24 mars 1943 à Les Poulières. Claude avait uni sa destinée à Liliane COLET, le couple résidait rue au Dessus du Village à Gerbépal.

> Le 7 août 2020 :

**Jean-Louis MARTIN** nous a quittés. C'est avec une profonde tristesse que les habitants de Gerbépal ont appris le décès de Jean-Louis. Né à Fraize le 9 octobre 1963 il était le 4<sup>e</sup> d'une fratrie des 6 enfants de Lucie et Louis Martin.. Jean-Louis et sa compagne Patricia Blaise résidait au village au lieu-dit les Aboixons.

# Qualité de l'eau distribuée en 2019

## Synthèse du contrôle sanitaire



[www.grand-est.ars.sante.fr](http://www.grand-est.ars.sante.fr)

AVRIL 2020

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé. L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant. Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé EUROFINs. Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau. Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : GERBEPAL

Exploitant : MAIRIE DE GERBEPAL

Maître d'ouvrage : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

Nombre de captage d'eau : 1

Protection des captages : Le captage est protégé.

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.

Traitement de l'eau utilisé : L'eau bénéficie d'un traitement de l'agressivité, une désinfection (Chloration automatique).

MICROBIOLOGIE	Nb de non Conformités	Nb d'analyses	Commentaire
Escherichia Coli/Entérocoques Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux	0	10	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.

CHIMIE	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire
NITRATES Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels	2,95 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.
PESTICIDES Herbicides, fongicides, biocides... Environ 150 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 ug/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.

DURETE (TH) Teneur en calcium et magnésium dans l'eau	9,35°F	TH EAU : 7 à 15°F = Eau douce
AGRESSIVITE DE L'EAU Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée	4	En moyenne, l'eau distribuée a été agressive. Une telle eau peut être corrosive et dissoudre les métaux présents dans les canalisations, et notamment le plomb qui peut être à l'origine de cas de saturnisme.

### AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont restés conformes en moyenne annuelle.

### CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2019 a été de bonne qualité	CHIMIE : l'eau distribuée en 2019 a été non-conforme, en moyenne annuelle, à une ou plusieurs normes de qualité.
---	--

### RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- Si vos réseaux intérieurs comportent des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer.
- Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.
- Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.
- Si en plus du réseau d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard

Joffre - CO 80071 - 54 036 NANCY CEDEX

## brûlages et usage du feu dans le département des Vosges - Arrêté n°248/2020

### Brûlage

### Autorisation

**Pas de feu en forêt et à moins de 200 m**

Du 01/03 au 30/09

200 m

#FeuxDeForêt

sont autorisés :

- en forêt, uniquement pour les propriétaires et ayants droit du 1er octobre au dernier jour de février.
- le brûlage des résidus agricoles issus de la taille des fruitiers, des vignes, l'élagage de haies sont autorisés sous réserve des articles 16 et 17 de l'arrêté 248/2020.
- Dérogations (toute l'année) pour les apiculteurs pour l'utilisation des enfumoirs sur l'emprise des ruchers.

**Brûlage avec dérogation**

Surveillance d'au moins 2 personnes jusqu'à extinction complète du feu

1<sup>er</sup> octobre au dernier jour de février entre 7h et 16h

1<sup>er</sup> mars au 30 septembre entre 7h et 13h

#FeuxDeForêt

Conditions de brûlage :

- ne pas générer de gêne pour le voisinage,
- décaper le sol à son emplacement, aucun foyer ne doit être quitté sans avoir assuré son extinction.

- Interdiction spécifique :

- en cas de dépassement des seuils de qualité de l'air,
- par vent de plus de 40 km/h
- à moins de 100m des habitations, ou construction, routes et voies ferrées
- à moins de 10 m de ligne aérienne (téléphone, électricité)
- à moins de 100 m d'un gazoduc, ou oléoduc
- avec adjonction d'autres produits (pneus, huiles, ou carburant...)

**Barbecues autorisés**  
aux abords des habitations avec point d'eau

#FeuxDeForêt

-Autorisé à proximité immédiate des habitations, sur les terrains de camping et de caravanage et dans les parcs résidentiels de loisirs en présence d'une ressource en eau (extincteur, tuyau d'arrosage, seau d'eau,...) prête à être immédiatement utilisée

### Interdictions en forêts

**FEUX DE FORÊT**  
Les prévenir et s'en protéger

Ni feu ni barbecue aux abords des forêts et en forêts

**Feux festifs interdits**  
sauf autorisations

#FeuxDeForêt

**Brûlage des résidus issus de l'exploitation agricole interdit**

#FeuxDeForêt

**PAS DE CIGARETTE**  
en forêt ni de mégot jeté par la fenêtre de ma voiture

Incineration des déchets verts !

Valoriser vos déchets, oui !

**Interdiction d'incinérer des végétaux sur pied**  
sauf dérogation

#FeuxDeForêt

**Brûlage à l'air libre interdit**  
Sauf dérogation

#FeuxDeForêt

**Valorisation des déchets végétaux**

#FeuxDeForêt

## Espaces propreté : stop aux incivilités !

## Vie communale

## Agenda



Si la plupart des administrés ont un comportement exemplaire, le maire et les employés communaux en charge de l'entretien des espaces propretés constatent régulièrement des dépôts sauvages, du plus insignifiant au plus inconcevable.

Les espaces propreté implantés dans les communes constituent l'un des maillons de la collecte des déchets ménagers. On y retrouve les conteneurs permettant de collecter et trier la plupart des déchets courants : le verre, tous les emballages (qu'ils soient plastiques ou métalliques), les papiers, petits cartons et journaux, le textile et bien entendu les ordures

ménagères. Les autres déchets trouvent naturellement leurs places en déchetteries.

Ce détour par la déchetterie ne semble pas convenir à quelques usagers qui préfèrent entasser cartons, appareils électroménagers et autres résidus de travaux, voire de déménagement entre les conteneurs.

Pour rappel, ces actes d'incivilités et le manque de respect notoire exposent les contrevenants à des amendes.

(Trop souvent des déchets sont déposés au mauvais endroit comme sur ces photos posés au pied des containers à ordures ménagères.)

## Pensez au facteur !!!

Pensez à votre facteur, et autres distributeurs de courriers qui chaque jour se heurtent à l'absence de boîtes à lettres, ou de boîtes qui regorgent de courrier, de boîtes éventrées, d'absence de noms de famille sur la boîte !!! Dans les résidences principales comme secondaires.

Pour mémoire, s'agissant des modalités de la distribution du courrier assurée par La Poste au titre du service universel, l'article R. 1-1-5 du code, précise que « la distribution est subordonnée à l'existence, chez le destinataire, d'une installation de réception des envois de correspondance accessible et conforme aux spécifications établies dans le respect



Cet agenda est sous réserve de l'évolution des mesures sanitaires

## Octobre 2020

> **Vendredi 2 Octobre :**  
*Soirée FIG au foyer rural à 20h30.*

## Novembre 2020

> **Mercredi 11 Novembre :**  
*Cérémonie*

> **Dimanche 15 Novembre :**  
*Marché du livre et du disques vinyles à partir de 9h00.*

> **Assemblée Générale de Gerbépal Animation**, date précisée ultérieurement par voie de presse.

> **Assemblée Générale de la Gerbe d'Argent**, date précisée ultérieurement par voie de presse.

> **Samedi 28 Novembre :**  
*Fête de la Sainte-Barbe* des Sapeurs-pompiers.

## Décembre 2020

> **Vendredi 18 Décembre :**  
*Après-midi récréative avec le Père Noël pour les enfants de l'école* au foyer rural organisé par l'association le Darou.

> **Samedi 19 Décembre :**  
*Distribution des colis du CCAS* aux aînés du village.

de la réglementation en vigueur ». celle-ci découle de l'article D. 90 du code des postes et des communications électroniques (CPCE).

C'est de votre intérêt de veiller à ce que votre équipement soit en bon état, le facteur, les conseillers et autres distributeurs de courrier vous en remercient d'avance.



Eric HAVEZ, a ouvert le dojo de Martimpré en septembre 2019 à côté de la chapelle Sainte Anne au Col de Martimpré. Les différentes disciplines sont pratiquées actuellement par une cinquantaine de personnes de tous âges et de tous horizons dans des installations entièrement neuves. René TROGON , 4ème au premier rang sur la photo, créateur du premier club d'aïkido à Epinal, 7ème Dan, par ailleurs formateur des professeurs en Lorraine, et chargé d'enseignement national à la Fédération française d'aïkido a honoré

de sa présence et animé un cours ce weekend auquel participait 25 personnes dont Pierre Cayatte, premier au premier rang, président du comité départemental d'aïkido FFAB Vosges.

C'est à cette occasion que Eric Havez, 2ème, premier rang, a présenté les deux nouveaux cours qui viennent enrichir le panel d'activités enseignées. En s'appuyant sur la démarche proposée par René TROGNON un «cours senior débutant» est mis en place les jeudis matin de 9h30 à 11 h, il s'agira de découvrir comment

améliorer, sa respiration, la mobilité, l'équilibre, la gestion des chutes etc.

Le second cours mis en place est à l'adresse des femmes, il s'agit de l'Aïkido self-défense, tourné vers la gestion du stress, de la distance, des chutes, préventions des agressions, etc.

Rendez-vous dans ce lieu chargé d'histoire, où Mr HAVEZ se fera un plaisir de vous faire partager sa passion. Pour tout renseignement complémentaire téléphonez au 06 81 10 17 16.

## ADAPTATION DU CHEF D'OEUVRE DE CERVANTES

Présentée par la compagnie « si j'étais vous » atelier théâtre adultes du Centre Léo Lagrange d'Epinal, les spectateurs invités par l'association Espace Culture de Gerbépal, ont vécu l'univers du chef d'œuvre de Cervantès « l'ingénieur Hidalgo Don Quichotte » : sa folie, son imaginaire, son lyrisme.

Emporté par le roman, comme Don Quichotte par ses lectures, les comédiens basculent peu à peu dans un monde d'images, de faux-semblants, de marionnettes, les spectateurs sont embarqués dans leurs affabulations. C'était la quatrième représentation de ces acteurs amateurs, et toujours un succès qui n'a pas échappé au président de l'association qui a d'ores et déjà invité la troupe l'an prochain.





Après quelques semaines de fermeture, le temps de changer de propriétaire, de remplir les formalités, et l'aventure continue pour le commerce local « du four au moulin » à la grande joie du premier magistrat et de l'ensemble des habitants qui se languissaient de voir « la boulangerie » comme ils l'appellent fermée.

C'est désormais le néocastrien Stéphane VIARD qui préside aux destinées du dépôt de pain le mercredi 26 août, aux horaires habituels du mardi au samedi dès 6h30 le matin à 12h30, de 16h30 à 18h et deux soirées le vendredi et samedi jusqu'à 21h, le dimanche de 6h30 à 13h.

Du pain long à la baguette en passant par divers pains spéciaux, vous trouverez également viennoiserie, pâtisserie et pâte lorraine. Vous aurez toujours la possibilité de passer commande de ces produits qui proviennent d'un artisan boulanger local.

Le bar sera ouvert uniquement pour des jus de fruits et alcool ne nécessitant pas la licence IV de débit de boisson, en attente d'attribution. Quant à la petite restauration, spécialité de Stéphane, il reste quelques travaux à faire. Nous aurons l'occasion d'en reparler d'ici là. Nous souhaitons « bienvenue et bon vent au nouveau propriétaire ».



A ses heures perdues Guenaël MIATTA, employé chez un bailleur social à Saint-Dié-des-Vosges, s'adonne, entre autres, à sa passion pour les jeux de sociétés. Depuis sa tendre enfance il y consacre ses loisirs, et maintenant il joue en compagnie de Pauline, son épouse, ses enfants Léna et Jules.

Il nous a reçus chez lui, à Gerbépal, pour nous expliquer comment et avec qui il souhaite faire connaître ses jeux.

Avant tout, il décrypte les règles souvent abstraites, objets de bien des désillusions après quelques minutes de jeux, note toutes les astuces pour rendre plus

compréhensible les codes des jeux. Passé ce cap, il passe à la pratique avec Léna, elle aussi touchée par le virus, ils parcourent désormais les salons ensemble !!!

Avec 50 jeux français ou d'ailleurs à sa disposition, ludiques ou créatifs, allant de l'éveil du bébé au soir au coin du feu en famille, ou encore pour travailler la mémoire, il propose des animations, effectue des après-midi récréatifs, à domicile, dans les écoles, le bouche à oreilles fonctionne, le succès est au rendez-vous !

Pour tout renseignement complémentaire contactez Guenaël au 07 82 57 79 36

## Les numéros utiles des services municipaux

### La Mairie à votre service :

1, place Maurice Lemaire  
Tél : 03 29 50 66 50  
Fax : 03 29 50 67 60  
ville.gerbepal@wanadoo.fr

### Horaires d'ouverture :

de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30  
Fermée les mercredis et samedis après-midi

### Agence Postale Communale :

située à la Mairie est ouverte tous les matins du lundi au samedi de 9h00 à 11h30.

### Ecole maternelle et élémentaire :

Tél : 03 29 50 72 45

### Bibliothèque :

est ouverte les vendredis de 16h30 à 18h30 les samedis de 10h30 à 12h

## Urgences



- SAMU : 15
- Pompier : 18
- Gendarmerie : 17
- MEDIGARDE de 20h à 8h en semaine et de 12h le samedi à 8h le lundi matin : 03 820 33 20 20
- ERDF : 0810 33 30 88
- GrDF : 0810 66 88 88
- Hébergement d'urgence : 115
- Enfance maltraitée : 119
- Maltraitance personnes âgées : 0800 02 05 28
- Bizutage SOS violence : 0810 55 55 00
- Centre Hospitalier Saint-Charles de SAINT-DIE : 03 29 52 83 01
- Centre Hospitalier de REMIREMONT : 03 29 23 41 41
- Centre Hospitalier de GÉRARDMER : 03 29 60 29 60
- Centre Hospitalier Emile DURKHEIM EPINAL : 03 29 68 70 00
- Centre anti-poison de NANCY : 03 83 32 36 36

La gazette de Gerbépal, bulletin municipal de la commune de GERBEPAL

Rédaction et conception : commission communication et information

Impression : imprimerie L'Impression - Tirage : 300 exemplaires